



**FREDON**  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

## **TENDANCES REGIONALES : Forte expression des symptômes et progression de la maladie**

En 2020, les surfaces prospectées ont progressé de 33 % par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 21 500 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

L'expression des symptômes de jaunisses était exceptionnellement forte cette année, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 10 000 prélèvements pour analyses = 56% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 15 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit 7.52 ha de vigne. A cela s'ajoutent 18 micro-parcelles présentes dans des jardins qui seront-elles aussi arrachées en totalité.

## **Les deux piliers de la lutte :**

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 2 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.

# **BILAN 2020 Flavescence dorée**

## **Chiffres clés :**

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>Surface prospectée</b>                 | <b>21 725 ha</b> |
| <b>Nombre de ceps symptomatiques</b>      | <b>70 585</b>    |
| <b>Dont Nombre de ceps contaminés FD</b>  | <b>39 297</b>    |
| <b>Nombre de parcelles contaminées FD</b> | <b>2 453</b>     |
| <b>Surfaces contaminées FD</b>            | <b>1 330 ha</b>  |

## **Rappel :**

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2021**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

# 69



**FREDON**  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

## Bilan de la Surveillance—Département du Rhône

En 2020, la prospection s'est déroulée du 02 septembre au 30 octobre :

- Prospection bord de parcelle : du 02 au 18 septembre
- Prospection encadrée : du 21 septembre au 30 octobre

9832 ceps symptomatiques ont été observés, 2598 prélèvements ont été effectués afin de déterminer le type de jaunisse.

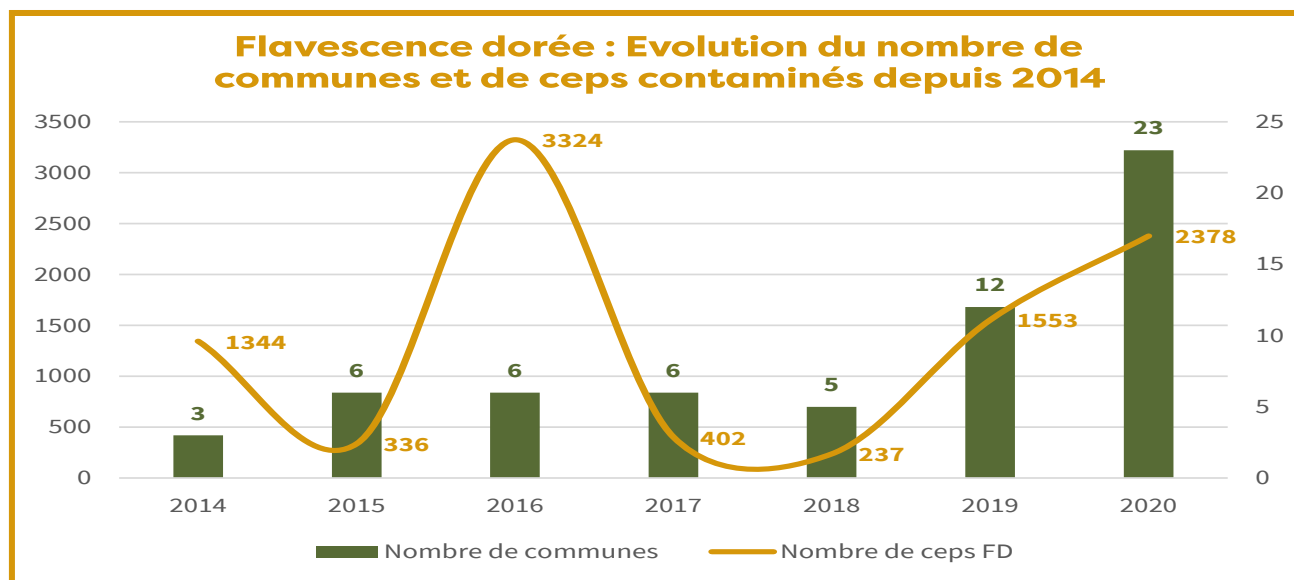
254 parcelles et 2378 ceps sont contaminés par la flavescence dorée. L'une d'elles dépasse le seuil de 20 % de contamination sur la commune de Chatillon et sera arrachée en totalité (0.35 hectares).

## Une forte expansion géographique de la maladie

Cette année, le nombre de communes contaminées est en forte expansion puisqu'on passe de 12 communes contaminées en 2019 à 23 en 2020, le nombre de ceps suit la même tendance.

Ces nouvelles communes sont principalement situées sur le nord du Beaujolais.

Ceci s'explique par une prise de conscience des viticulteurs et une meilleure surveillance des vignobles situés hors des périmètres de lutte obligatoire. Les foyers découverts sur ces nouvelles communes sont de petite taille.



FREDON AURA - Siege social  
02, allée du Lazio  
69800 SAINT-PIREST

Délégation Auvergne  
83, avenue de l'Europe  
63370 LEMPDES



tel : 04 37 43 40 70  
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63  
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr  
www.fredon.fr/aura